

# La Lettre de la Statistique Publique

Publication de la  
Commission Technique Consultative de la Statistique

N° 3/2001

Décembre 2001

## NOMENCLATURES



### PRESENTATION

L'Office National de la Statistique est heureux de vous présenter ce numéro de "Lettre de la Statistique Publique", consacré aux Nomenclatures relatives aux activités et aux produits.

Ces nomenclatures sont le résultat de plusieurs réunions de concertation et de débats importants.

Les autres nomenclatures SH, COICOP, et CITP (Douane, Consommation et Profession) sont standards et utilisées de part le monde.

### Introduction

L'élaboration des nomenclatures est l'aboutissement d'une harmonisation mondiale.

Ses principaux objectifs sont de renforcer la transparence de l'information économique et de favoriser l'harmonisation statistique avec le reste du monde

L'harmonisation de ces nomenclatures est double:

Au niveau géographique, elle assure la comparabilité entre pays et notamment la lisibilité extérieure de l'économie de la Mauritanie. Il s'agit de se couler dans un schéma international, tout en ayant la possibilité d'intégrer ses propres caractéristiques.

Au niveau de la cohérence de l'information économique, le dispositif permet d'assurer les correspondances entre des informations bien différentes: les unités qui constituent l'appareil productif sont classifiés selon leur activité principale, les produits issus de ces activités s'expriment d'une façon cohérente avec les activités et s'il s'agit de biens, leur définition est cohérente avec celles des marchandises en Douane.

Cependant, l'élaboration d'une nomenclature aussi parfaite soit-elle ne suffit pour normaliser l'information économique et sociale. Encore faut-il réussir son application.

### Contexte

Conscient du rôle que joue l'information économique dans le développement du pays, la Mauritanie déploie d'importants efforts pour se doter d'un dispositif d'information suffisamment étoffé pour entreprendre des travaux de grandes envergures dans le domaine de l'analyse économique. C'est dans ce cadre que des nomenclatures d'activités et de produits ont été élaborées et qu'une Enquête Annuelle des Entreprises devrait suivre.

Dès 1997, le Service de la Comptabilité Nationale a été chargée d'élaborer les nomenclatures d'activités et de produits avec l'appui technique de l'INSEE. Ces nomenclatures se sont largement inspirées de celles élaborées par le Maroc.

Par la suite, la Mauritanie adhère à AFRISTAT, Observatoire Economique et Statistique de l'Afrique Subsaharienne, qui dans son Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC) considérait l'harmonisation des nomenclatures de ses pays membres comme une priorité.

### CITI, NACE, NAEMA

La Classification Internationale Type par Industrie (CITI) n'est

Industrie (CITI) n'est pas qu'une classification d'industries et son utilité n'intéresse pas uniquement les seules statistiques industrielles. C'est une nomenclature qui est à sa troisième version et qui est l'aboutissement des années de travaux des experts des Nations-Unies.

L'Union Européenne tout en gardant les principes des Nations-Unies a élaboré la NACE (Nomenclature d'Activités de la Communauté Européenne) pour mieux répondre à ses besoins économiques.

AFRISTAT a jugé essentiel de disposer de données comparables sur l'activité de tous les pays membres d'AFRISTAT et qu'il fallait disposer d'une classification harmonisée qui répondait aux réalités des pays africains. D'où l'élaboration de la Nomenclature des Activités Economiques des Pays Membres d'AFRISTAT (NAEMA).

La CITI qui reste la référence mondiale est composée de 17 Sections, 60 Divisions, 161 Groupes et 292 Classes.

La NACE a conservé les sections et les divisions mais elle a 220 groupes et 500 classes.

La NAEMA a conservé aussi les sections et les divisions (ces niveaux d'harmonisation sont obligatoires) mais s'est démarquée avec 149 groupes et 262 classes.

## NARIM

**P**our le principe, la Nomenclature des Activités de la Mauritanie devrait conserver les sections et les divisions mais aussi les groupes, le seul degré de

liberté toléré était au niveau le plus fin, c'est à dire la branche (classe).

La Nomenclature d'activité classe les unités et non les activités.

Il existe trois sortes d'activités: Activité Principale, Activité Secondaire et Activité Auxiliaire.

L'**activité principale** d'une unité est l'activité qui contribue le plus à sa valeur ajoutée.

L'**activité secondaire** est toute autre activité en dehors de l'activité principale de l'unité qui donne lieu à la production de biens ou de services.

Les activités principales et secondaires sont généralement effectuées avec le soutien d'un certain nombre d'**activité auxiliaire**, telles que les activités comptables, de transport, d'entreposage, de réparation, etc. Ces activités auxiliaires n'existent qu'à titre de support des activités productrices d'une unité en lui fournissant des biens non durables ou des services ponctuels. Dès lors que ces activités sont commercialisées, elles deviennent secondaires.

Si une unité a trois activités équivalentes par exemple (filature, tissage, couture), on classe l'unité par rapport à la dernière activité, celle qui est en aval.

Passons en revue quelques activités en rappelant que la meilleure façon de gérer les nomenclatures est de ne pas s'écarter des normes internationales.

## **D/Industries manufacturières**

Ne vient pas de l'eau (pêche) de la terre (agriculture) et du sous-sol (extraction). C'est de la transformation. Les unités qui

réparent ou assurent la révision des biens d'équipement doivent être classées avec les unités qui produisent ces biens.

Il y a trois exceptions à cette règle:

a/ réparation et entretien des véhicules automobiles et motocycles

b/ réparation des articles domestiques.

c/ réparation et entretien des machines de bureau.

## **G/ Commerce**

La distinction entre commerce de gros et de détail est lié à l'utilisation des marchandises (au sens de la Comptabilité Nationale) indépendante de la quantité vendue.

## **H/ Hôtel, restaurant, bar**

A l'hôtel, on peut dormir, manger et boire.

Au restaurant, on peut manger et boire

Au bar, on ne peut que boire.

## **I/ Transport et communication**

Les télécommunications sont un transport de l'information. L'informatique est un traitement de l'information.

## **N/ Santé et Action sociale**

La pratique médicale est sous l'autorité d'un docteur.

La pratique dentaire sous l'autorité d'un praticien dentiste.

## **O/ Service Collectif**

La Chambre de commerce est une organisation économique. L'Ordre des Médecins est une organisation professionnelle.

**Cas limites**

On se pose parfois des questions sur la place de certains produits. Le bois vient de la sylviculture alors que le charbon de bois vient de l'industrie chimique..

**NPRIM**

**S**i la Nomenclature d'Activités ne sert pas à classer les activités, la Nomenclature de Produits, elle, classe bien les produits.

Les responsables douaniers n'ont pas eu besoin de Statisticien pour créer leur nomenclature. Ils n'ont pas attendu L'ONU pour construire leur propre système (OMD). Avant cela un exportateur vers les USA ne savait jamais où son produit allait être classé d'où la subtilité pour jouer sur la taxe à la Douane.

La Nomenclature douanière internationale (SH) établie par le Conseil de Coopération Douanière fait l'objet d'une convention internationale et entre en vigueur le 1er janvier 1988.

Trois raisons essentielles poussent les statisticiens à s'éloigner de la Nomenclature douanière.

D'abord elle n'est pas facile à suivre. A titre d'exemple, les chaussures en caoutchouc sont classées avec les chaussures alors que les gants en caoutchouc sont classés avec le caoutchouc.

Ensuite les Douaniers ne commencent à connaître un produit que quand il est marchand et ne prennent en compte que les produits qui se conservent (pas de pâtisserie par exemple). Et les produits qui voyagent peu sont sans intérêt majeur.

Enfin, et certainement la raison

la plus importante, le SH ne s'intéresse qu'aux biens alors que la nomenclature de produits s'intéresse aux biens et aux services.

Pour distinguer les biens des services, plusieurs critères sont utilisés selon le cas : corporel / incorporel, stockable/ non stockable, transportable/non transportable. Ces critères sont souvent valables mais il ya toujours des exceptions ou des cas limite, difficile à régler.

Si les biens apparaissent quand bien même ils sont autoconsommés, la notion de service n'apparaît que quand cela se fait pour compte de tiers et jamais pour compte propre. Si par exemple, l'éditeur est imprimeur, on ne voit pas le service imprimerie.

**Technique**

**L**es 17 sections sont codifiées par les lettres de l'alphabet allant de A à Q.

Les 60 Divisions par des codes à deux chiffres allant de 01 à 99. A chaque nouvelle Section, on fait un saut de chiffre se terminant par zéro ou par cinq. Les Groupes sont codifiés à trois chiffres et les activités (classes) à 4 chiffres.

*Exemple*

Section	D
Division	17
Groupe	17.1
Classe	17.10

Les produits sont codés à cinq chiffres (17.10.1).

L'intitulé permet en peu de mots de dire l'essentiel, faire abstraction des détails peu visibles, ambigus ou trompeurs car trop d'information noie l'information essentielle.

Des notes explicatives complètent les intitulés et précisent le champ concerné, autant qu'il est nécessaire. La

présentation des notes explicatives est standardisée.

C (Comprend) : permet de définir le centre de la catégorie.

CA ( Comprend aussi) : indique qu'on est dans la catégorie.

NC (Ne Comprend pas) : indique qu'on est en dehors de la catégorie, avec renvoi sur la rubrique concernée.

**Comentaires**

**L**a publication de ce document est l'aboutissement des travaux d'un comité d'experts en Nomenclature statistique des états membres d'AFRISTAT avec l'appui technique d'un expert de l'INSEE.

Il faudrait aussi rappeler les travaux faits en amont à savoir la concertation avec les acteurs économiques du pays pour pouvoir prendre en compte les avis des uns et des autres.

On ne peut pas imposer une nomenclature. On doit arriver à un consensus et pourtant pour l'élaboration d'une Nomenclature, on ne doit pas être frileux et il faut savoir trancher de façon à lever tout équivoque. D'où le paradoxe qui nous ramène à cette théorie d' Arrow: "Il ne saurait y avoir de fonction raisonnable de choix collectif autre que dictatoriale."

Quelques remarques s'imposent:

-Tous ceux qui pensent que la Nomenclature est incomplète doivent faire attention. Il faut bien comprendre les intitulés et ne pas s'arrêter à la forme.

A ce titre, les traducteurs de la Nomenclature en Arabe doivent bien se pencher sur le

contenu des intitulés.

- Pour la Mauritanie qui a une perspective de créer un repertoire, cette nomenclature vient à point nommé.

- Il faudrait que les nomenclatures soient largement diffusées. Pour cela, informer, expliquer, lever les zones d'ombres et présenter de façon pédagogique pour qu'elles soient accessibles à tout le monde, tel doit être notre rôle. Car une Nomenclature n'est pas destinée à rester dans les tiroirs. Elle doit permettre de comparer des résultats spatio-temporels.

Pour finir, il faut préciser que quand on s'est lancé dans ces travaux, on s'est rapidement rendu compte de nos limites par rapport à un champ tellement vaste. Dans les réunions, on a appris aux autres mais surtout on a beaucoup appris des autres; et ce n'est certainement pas fini. Il serait intéressant aussi de savoir si on devrait se considérer comme nomenclateurs ou nomenclaturistes.

Nomenclature vient de nommer. Un nomenclateur est celui qui nomme et donner un nom est un acte créateur, une sorte de baptême. Un nomenclaturiste est celui qui fabrique des nomenclatures, y compris installation et réparation comme il se doit.

**ANNEXES**

**Liste des sections**

- A. Agriculture, chasse et sylviculture
- B. Pêche, pisciculture, aquaculture
- C. Activités extractives
- D.

Pour toutes informations complémentaires, contacter : guisset@ons.mr

- Activités de fabrication
- E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
- F. Construction
- G. Commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques
- H. Hôtels et restaurants
- I. Transports, activités des auxiliaires de transport et communications
- J. Activités financières
- K. Immobilier, locations et services aux entreprises
- L. Activités d'administration publique
- M. Education
- N. Activités de santé et d'action sociale
- O. Activités à caractère collectif ou personnel
- P. Activités des ménages en tant que qu'employeurs de personnel domestique
- Q. Activités des organisations extraterritoriales.

**Liste des divisions**

- 01. Agriculture, chasse et activités annexes
- 02. Sylviculture, exploitation forestière,activités annexes
- 05. Pêche, pisciculture, aquaculture
- 10. Extraction de charbon et de lignite; extraction de tourbe
- 11. Extraction de pétrole brut et de gaz naturel; activités annexes
- 12. Extraction de minerais d'uranium
- 13. Extraction de minerais métalliques
- 14. Autres activités extractives
- 15. Fabrication de produits alimentaires et de boissons
- 16. Fabrication de produits à base de tabac
- 17. Fabrication de textiles
- 18. Fabrication d'articles d'habillement; préparation et teinture des fourrure
- 19. Travail du cuir; fabrication d'articles de voyage; fabrication de chaussures
- 20. travail du bois et fabrication d'articles en bois ou de vannerie
- 21. Fabrication de papier, de carton et d'articles en papier ou en carton
- 22. Edition, imprimerie et reproduction d'enregistrements
- 23. Raffinage pétrolier, cokéfaction, industrie nucléaires
- 24. Fabrication de produits chimiques
- 25. Fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques
- 26. Fabrication de verre, poteries et matériaux pour la construction
- 27. Métallurgie; fonderie
- 28. Fabrication d'ouvrages en métaux; travail des métaux
- 29. Fabrication de machines et de matériels n.c.a.
- 30. Fabrication de machines de bureaux et de matériel informatique
- 31. Fabrication de machines et de matériels électriques

- 32. Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication
- 33. Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
- 34. Construction de véhicules automobiles
- 35. Fabrication d'autres matériels de transport
- 36. Fabrication de meubles; activités de fabrication n.c.a.
- 37. Récupération
- 40. Production et distribution électricité et de gaz
- 41. Captage, traitement et distribution d'eau
- 45. Construction
- 50. Commerce et réparation d'automobiles
- 51. Commerce de gros et activités d'intermédiaires du commerce de gros
- 52. Commerce de détail et réparation d'articles domestiques
- 55. Hôtels et restaurants
- 60. Transports terrestres
- 61. Transport par eau
- 62. Transports aériens
- 63. Activités des auxiliaires des transports
- 64. Postes et télécommunications
- 65. Intermédiation financière
- 66. Assurance
- 67. Activités d'auxiliaires financières et d'assurance
- 70. Activités immobilières
- 71. Location sans opérateur
- 72. Activités informatiques et activités connexes
- 73. Recherche - développement
- 74. Services fournis principalement aux entreprises
- 75. Activités d'administration publique
- 80. Education
- 85. Activités de santé et d'action sociale
- 90. Assainissement, voirie et gestion des déchets
- 91. Activités associatives
- 92. Activités récréatives, culturelles et sportives
- 93. Activités de services personnel
- 95. Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
- 99. Activités des organisations extraterritoriales.